

Compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2024

Présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Damien VANDROMME.

Absent : Madame Stéphanie LANGLOIS a donné pouvoir à Mme Sylvie BERTRAND, Monsieur Luc PEYRONEL (excusé)

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOILLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

- **Délibérations** :
 - Convention pour une mission de suivi de travaux de voirie
 - Engagement anticipé de travaux de voirie
- **Sujets sans vote** :
 - Avancement des travaux :
 - Bâtiments communaux
 - Voiries communales
 - Défenses Extérieures Contre Incendies
 - Avancement plan d'action contre inondations – crue
 - VIE LOCALE
 - Information des habitants : bilan PanneauPocket (2020-2024)
 - Circuits thématiques de randonnées
 - Calendrier des évènements
- **Questions diverses**

Délibérations

La survenue de **la crue-inondation du 21 mai dernier** a nécessité de traiter en urgence la remise en ordre de fossés et buses sur le périmètre des 2 routes départementales D146 et D316.2 se croisant au centre du bourg, et aussi de procéder de même pour le périmètre communal.

10 jours après l'inondation, la société SVR Dreux a procédé au curage des buses communales au centre bourg, ainsi qu'au lieu-dit La Commanderie (exutoire de la mare communale).

Il reste à reprofiler plusieurs fossés menant au centre-bourg, et à réaliser soigneusement des aménagements (caniveaux cunettes...) afin de ne pas fragiliser les murs de clôture très proches des bandes de roulement.

Délibération : Convention pour une mission de suivi de travaux de voirie

Comme pour l'entretien des voiries communales elles-mêmes, la commune confie à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI28) la maîtrise d'œuvre de ces travaux, la commune étant affiliée à ELI28 pour une opération par an; pour 2024, ce sera cette remise en état des fossés.

Résultat du vote : à l'unanimité

Délibération : Engagement anticipé de travaux de voirie

Les travaux de curage de buses et ceux de reprofilage de fossés ont été commandés par la municipalité. Le Conseil Départemental a reçu la demande de La Saucelle pour être autorisé à mener

ces travaux dès mai 2024, et à conserver l'éligibilité pour une demande de subvention « FDI voirie » dès l'ouverture de l'exercice 2025. Cette demande a bien été enregistrée par le CD28.

A ce stade le montant des travaux est estimé à 3000 €.

Résultat du vote : à l'unanimité

Sujets sans vote

Avancement des travaux

- **Bâtiments communaux : mairie et salle multi-activités**

Du fait de fissures survenues en nombre après l'été 2022 sur la mairie et la salle multi-activités, la municipalité a demandé au Conseil Départemental la possibilité d'opérer un changement de destination des subventions obtenues en 2023 (initialement destinée à aménager le 1^{er} étage de la mairie).

Cette réorientation a été accordée, et le Bureau d'Etude Technique qui doit se prononcer en premier a planifié d'intervenir d'ici la rentrée. Son diagnostic est déjà bien avancé, mais il doit le confirmer par rapport aux résultats de l'étude de sol, afin que 2 entreprises prêtes à intervenir réalisent ce qui aura le plus d'impact pour éviter l'aggravation des fissures : le verrouillage de la charpente d'une part, et la périphérie au sol côté Nord de la salle multi-activités d'autre part.

- **Voiries communales**

La réfection de la partie la plus abîmée du **chemin de La Commanderie** (vers la route D316.2) est planifiée par le maître d'œuvre ELI28 pour octobre 2024 au plus tard. La municipalité pousse à ce que ça démarre plus tôt.

- **Défense Extérieures Contre Incendies**

- La vanne au centre de la place de **La Corbinière** ayant finalement été remplacée par Veolia, la mise en place de la citerne souple de défense incendie a pu reprendre. Une protection périphérique est installée, sans qu'elle gêne les interventions des pompiers SDIS28 qui avaient précisé en amont les reculs qui sont nécessaires à la manœuvre de leurs camions. Cet ensemble fonctionnel sera complété d'une végétalisation en espèces locales.
- Une nouvelle mesure de débits et pression doit être opérée par Veolia sur chacun des **poteaux d'incendie** de la commune **alimentés par le château d'eau**, afin de vérifier leur conformité par rapport aux prescriptions du SDIS28. L'enjeu de sécurité est d'autant plus important que plusieurs lieux-dits sont adossés à des massifs boisés, et que les risques de feux de forêt vont croissant d'après Météo France.
- Véolia a bien pris note également de remettre en état l'ensemble des bouches d'incendie devenue inopérantes ou disparues, et que les pompiers n'utilisent plus de ce fait. Il est nécessaire de les remplacer par des purges ou des vannes afin de protéger les installations des habitants dans les hameaux de notre commune après chaque intervention sur le réseau.
- Les poteaux d'incendie doivent également être mieux protégés (au pied du château d'eau, et dans le virage des Pesles). La circulation de gros camions endommage les petites voies départementales : la Direction des Routes du département et Veolia doivent statuer sur qui doit faire quoi pour préserver les installations effleurées par les remorques et camions.

- Le **SDIS28** a effectué une revue de détail des moyens de défense à La Saucelle et a énoncé 2 prescriptions : le maintien du château d'eau, pour alimenter les poteaux d'incendie des hameaux distants, et aussi afin de recharger très rapidement les camions d'intervention pour couvrir les communes des Châtelets et de La Mancelière-Montmureau.
- **Espaces verts : aire de repos de l'étang des Pesles** : une initiative spontanée a été prise par une Saucelloise, qui a redonné un visage très accueillant à cette aire, et au pourtour de l'étang. Que Madame Karine Vandromme soit remerciée pour ce gros travail de plusieurs jours, et que sa contribution volontaire porte exemple pour **susciter d'autres vocations**, avec au final le plaisir d'un cadre de vie embelli et obtenu collectivement. Soulignons que les agriculteurs du village fonctionnent chacun sur ce principe d'une prise en main volontaire de tels ou tels tronçons de nos chemins, ce qui prouve que leur métier comporte là aussi un volet de **préservation des biens communs**.

Avancement du plan d'action contre inondation – crue

Le **21 mai dernier**, un régime de **précipitations trentenales** a conduit à un ruissellement exceptionnel en **centre-bourg**, avec un orage très localisé, qui s'est abattu sur des sols déjà gorgés d'eau (plus de 70 mm sur les 3 journées). Les nappes superficielles ont également surgi au l-d **La Commanderie**.

Les services d'intervention départementaux (routes D21, pompiers SDIS28) ont rapidement aidé à gérer la crise auprès des élus, avec l'apport d'agriculteurs qui ont prêté des pompes aux habitants inondés par des remontées d'eau par le sol. Un drone (présent pour raisons culturelles) a permis de partager des vidéos factuelles sur la manière dont les eaux sont survenues et ont inondé les bâtiments : sur les routes départementales et les voies communales, à travers bois et champs, et par débordements des étangs et remontées de nappes <https://dev-passerelle.la-saucelle.com/un-risque-avere-depuis-le-21-mai-2024/>

Les habitants impactés ont fait face, et **aucun relogement** n'a été nécessaire, si ce n'est dans leur famille pour des aînés.

Le **restaurant** Le Grand Claireau a été entouré par les flux, et finalement épargné.

Le pic de crue s'est arrêté 5 à 6 cm seulement sous le seuil d'entrée le plus bas de **l'église** (porte Nord).

Les routes n'ont été coupées qu'au centre-bourg (la D155.3 ne l'a pas été, car elle a bénéficié d'un exutoire pour l'excès d'eau dans l'étang des Pesles, construit à cet effet par la Direction des routes D21).

Dès le lendemain, la municipalité a établi **un premier diagnostic**, avec les habitants, d'anciens élus, et ELI28.

Des mesures d'urgence

Elles ont été demandées au Conseil Départemental, et obtenues **dès le 27 mai** (reprofilage des **fossés sur D146** aux Haut Etangs, déjà demandé les 4 et 18 avril précédents). Un **plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales** a été établi sur la base des connaissances locales. Les **buses communales** du centre-bourg ont été curées le **31 mai** : elles n'étaient pas spécialement obturées, mais requéraient un curage complet, ce qui fut fait. A La Commanderie, des buses traversantes autour de la mare communale ont également été dégagées.

Plusieurs impacts dans des domaines essentiels ont été traités :

Des **Assainissements** (Non Collectifs) ont été vérifiés par ELI28/SPANC, à la demande des habitants inondés.

Quelques équipements **électriques et télécom** ont été endommagés : projecteur extérieur de l'église ; alimentation de l'armoire d'accès Internet par ADSL le long du cimetière (panne survenue après-coup).

Volet assuranciel

La municipalité a déposé une demande de **reconnaissance de Catastrophe Naturelle** le 24 mai, laquelle fut accordée par l'Etat très rapidement (**publication du Journal Officiel du 17 juin 2024**).

- **Les habitants assurés** qui ne l'auraient pas déjà fait ont **30 jours à partir de cette date** pour constituer leur dossier de sinistre, à transmettre à leur assurance dans ce cadre. Au-delà des zones immédiatement visibles, certains dommages, notamment dans des résidences secondaires, risquent de prendre encore quelque temps à se manifester (déformation de planchers par ex.).
- **La municipalité** n'est pas éligible à la Dotation de Sauvegarde des Equipements des Collectivités (DSEC) prévue par l'Etat, car heureusement il n'y a pas eu 150.000€ de dégâts. Par contre le montant des aménagements requis en prévention reste à déterminer (voir ci-après).

Organisation communale avec un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La municipalité avait participé en 2023 à des simulations de crises climatiques (feu de forêt, inondation, ...) proposées à distance par les services de l'Etat. Ces exercices simplistes ont permis d'anticiper sur des questions à se poser et sur le déroulement à envisager dans une telle situation (personnes fragiles, relogement, services d'urgence, information aux habitants, etc).

Par la loi, il est indispensable pour **chaque commune** de structurer ces éléments d'organisation locale dans un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. C'est un document établi par un groupe d'élus et d'habitants à partir d'un canevas fourni par l'Etat. Ce canevas a été examiné en conseil.

La municipalité a déjà reçu des propositions de contribution **d'habitants volontaires** à cet effet, et d'autres peuvent s'y joindre en contactant la mairie. Une première réunion est prévue cet été afin qu'une situation comme celle du 21 mai ne soit plus une crise, mais un évènement de sécurité civile maîtrisable collectivement.

Prévention

- Pour la **prévention de futures inondations**, la sous-préfecture de Dreux a indiqué à la municipalité qu'elle donnait suite à la demande (précédemment formulée dans le cadre d'une candidature au programme « Villages d'avenir » en octobre 2023, qui n'avait pas été retenue) pour avoir accès à de **l'ingénierie** capable de diagnostiquer les origines des flux de ruissellement ainsi que les seuils de précipitations susceptibles de recréer une nouvelle inondation.
En complément, ces compétences de l'Etat sont en mesure de recommander les mesures de prévention pour retarder les écoulements, les diriger en dehors des habitats, et réaménager le réseau hydrographique chargé de les évacuer.
- L'ensemble de ces analyses et préconisations devraient être organisées au sein d'un **PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation**, établi par l'Etat, comme pour d'autres communes ayant subi un phénomène de la même nature.

A cette fin, d'autres contributions concrètes ont déjà été adressées à la municipalité :

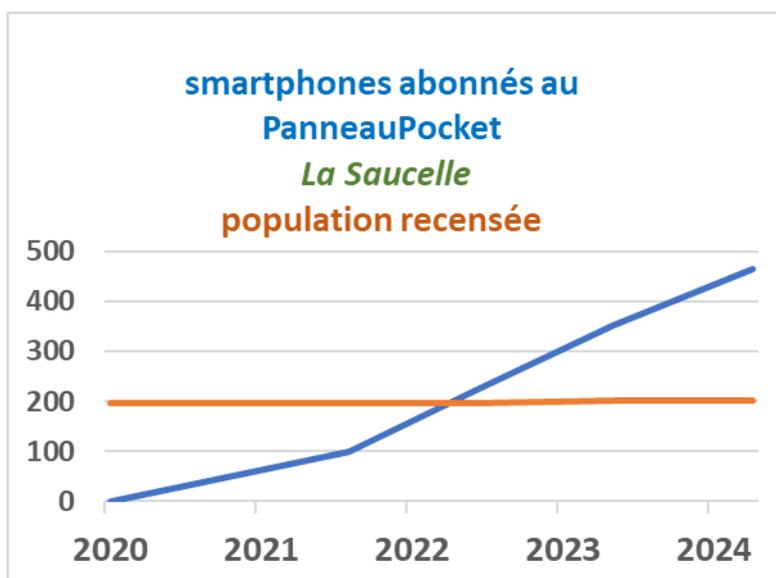
- A la demande de notre **ComCom des Forêts du Perche**, au titre de la compétence **GEMAPI**, le Syndicat des Milieux Aquatiques de la Vallée de l'Avre (**SMAVA**) était en train de réaliser un diagnostic de la « santé » du réseau hydrographique alimentant La Gervaine et La Meuvette (affluents du bassin de l'Avre). Il a donc été rapide pour le SMAVA de produire une « reconstitution à posteriori » de la crue-inondation, en utilisant les données du terrain (vidéos du drone, seuils de crue dans les talus, fonctionnement des étangs, ...). Ces éléments factuels établis par des experts locaux sont à verser au futur PPRI.

Une réunion est organisée par la sous-préfecture le 19 juillet prochain, avec les services de l'Etat (DDT) et avec le Conseil Départemental et la ComCom, ainsi que les experts contributeurs cités, afin d'y examiner les besoins de notre commune, tant pour prévenir que pour réaménager.

Communication aux habitants par Panneau Pocket

Le nombre de smartphones ayant placé « LA SAUCELLE » en favoris continue de croître régulièrement (466 ce jour 2 juillet) auxquels s'ajoutent les utilisateurs de PC uniquement (nombre non mesuré par PanneauPocket).

Une analyse des consultations **par thèmes** est en cours, afin de déterminer comment présenter les panneaux de manière structurée pour ceux qui fournissent des informations de référence sur une longue durée, et non pas seulement des actualités.



Site internet sur les circuits thématiques de randonnées, et vidéos promotionnelles

Le contenu des circuits « Eau » a dû être repris à la base (depuis la crue du 21 mai). Sortie prévue septembre.

Calendrier des animations 2024, 3^{ème} trimestre

- Dimanche 7 juillet : brocante (organisateurs Amis du Clos Genêt)
 - Marche et Nuit des Etoiles : samedi 3 Août marche suivant circuit « Bois et Forêt » au Buisson Bernier (Les Sabots Senonchois) – Ecoute des oiseaux : 19 H (avec le correspondant du Conservatoire des Espaces Naturels) – astronomie nocturne (Pléiade du Perche)
 - Rassemblement d'engins militaires pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération (à partir du 15 août, jusqu'à leur départ en convoi à 10h30 le 17 août), sous l'égide du CEDREL, et aboutissant via La Puisaye aux festivités à La Ferté-Vidame, en se rendant le 18 août sur chaque lieu de mémoire des martyrs de la Résistance (Lamblore, Morvilliers, La Chapelle-Fortin, ...).
 - Concert des Petites Mains Symphoniques : vendredi 16 Août
 - Journées du Patrimoine : 14 et 15 Septembre
- **Association LES AMIS DU CLOS GENET** .
- AG le 11 juillet, et 1^{er} vendredi de chaque mois : soirée « jeux de société ».
- **Association Les Pléiades du Perche** .
- Ateliers coopératifs de construction d'un équipement d'observation du SOLEIL
 - Soirée d'observation astrales habituelles (mais calendrier contrarié par l'évolution du climat).

Séance levée à 22 heures 15.

